

Salaires versés à la main-d'oeuvre agricole extrafamiliale

Printemps 2000

Brugg, juillet 2000

La reproduction de la brochure ou de parties de
celle-ci est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

1. L'enquête

Après 1993 et 1994, la Division statistique et documentation de l'Union suisse des paysans a effectué une nouvelle enquête au printemps 2000 sur les salaires de la main-d'oeuvre agricole. Les résultats actuels figurent ci-après.

Pour la publication, nous utilisons la valeur médiane des données. Etant donné que le 50 % des indications de salaire se trouve au-dessus ou au-dessous de la valeur médiane, ce terme est souvent remplacé par le terme plus significatif de „**valeur centrale**“. Deux constatations nous ont convaincus que la valeur médiane était plus appropriée que la moyenne mathématique (moyenne). Lorsque les différentes données sont diffusées d'une manière très unilatérales, la moyenne peut conduire à de fausses interprétations. La valeur médiane est moins sensible aux valeurs extrêmes que la moyenne. La présente enquête ne se veut pas exhaustive. Elle veut simplement donner un point de repère sur l'état des salaires versés dans l'agriculture.

L'Office fédéral de la statistique a tiré un échantillon, pris au hasard, de 2'037 exploitations parmi toutes les exploitations occupant de la main-d'oeuvre extrafamiliale (selon le recensement fédéral de l'agriculture de 1996). Celles-ci ont reçu un questionnaire par la poste. Cinq semaines après l'envoi des questionnaires, nous avons lancé un rappel. Le tableau ci-après donne un aperçu de la composition de l'échantillon et du pourcentage des réponses.

Réponses et pourcentage de non-réponses	Total Suisse	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
Questionnaires envoyés	2 037	1 520	487	30
Réponses reçues dans les délais	619	485	125	9
Réponses après rappel	547	429	114	4
Total des questionnaires retournés	1 166	914	239	13
Nombre de questionnaires mis en valeur = nombre de salaires d'employés annoncés	723 1 208	561 867	153 312	10 29
Nombre de questionnaires pas mis en valeur avec employés à temps partiel, rentiers AI, etc.	99	82	15	1
Adresse non valable ou exploitations sans main-d'oeuvre extrafamiliale	344	271	71	2
Sans réponse	871	606	248	17
Pourcentage des non-réponses	43 %	40 %	51 %	57 %

2. Les données et leur dépouillement

Toutes les données se rapportent à des **salaires mensuels bruts** versés à des employés à même de fournir des prestations normales. Les salaires bruts s'entendent avant la déduction des contributions. La valeur des prestations en nature, comme la nourriture et le logis, est comprise dans le montant (voir chapitre 4).

Nous avons réparti les employés dans les groupes suivants: apprentis, stagiaires, employés célibataires ou mariés, saisonniers et les employés avec contrat annuel. Certains groupes ont encore été répartis en exploitations privées et exploitations gérées. La sous-répartition par canton et branche d'exploitation n'a pas été possible (à l'exception des contrats annuels) en raison du nombre trop faible de dépouillement. Ces deux facteurs jouent malgré tout un rôle, surtout la branche d'exploitation. C'est ainsi que les employés de l'arboriculture ou de la viticulture touchent en règle générale des salaires plus élevés parce qu'ils ont en partie une formation complémentaire.

La part des femmes parmi la main-d'oeuvre agricole extrafamiliale est relativement faible. La part ayant participé au sondage est trop faible pour effectuer un dépouillement. Pour les salaires des apprentis et de la main-d'oeuvre étrangère le sexe joue un rôle moins important et nous pu effectuer la mise en valeur des résultats pour les deux sexes ensemble.

3. Résultats

Comme nous l'avons déjà signalé, les tableaux ci-après ne donnent pas de valeurs moyennes. Elles sont remplacées par des valeurs centrales et les marges qui sont plus probantes et qui montrent dans quelle fourchette se situent les salaires des différents groupes.

3.1 Apprentis

Le tableau ci-après indique les **salaires bruts des apprentis masculins et féminins**. Ils sont répartis selon l'âge et non pas selon les années d'apprentissage. La plupart des apprentis reçoivent la nourriture et le logis comme salaire en nature

Apprentis Âge	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
16 ans	52	1 260	124	1 210 - 1 315
17 ans	92	1 310	135	1 260 - 1 412
18 ans	98	1 420	142	1 320 - 1 510

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

3.2 Stagiaires

Les employés qui ont ici fait l'objet du dépouillement proviennent pour la majeure partie de l'étranger et n'effectuent qu'un stage. La durée de l'engagement s'étend de quelques mois à un séjour d'une année. Dans la plupart des cas les stagiaires bénéficient de la vie de famille et reçoivent le plus souvent la nourriture et le logis comme faisant partie du salaire.

Stagiaires (18-30 ans)	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
Stagiaires masculins et féminins	46	2 000	276	1 950 - 2 050

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

3.3 Salaires versés à des employés suisses

Les salaires des **employés suisses célibataires avec formation agricole** sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Etant donné qu'il n'y a que peu d'employés célibataires de plus de 30 ans, on a retenu uniquement la classe d'âge de 20 à 30 ans. Il est aussi offert à la plupart des employés célibataires une chambre ou un appartement ainsi que la nourriture. La part des femmes est trop faible pour qu'il en soit tenu compte spécialement pour ce groupe.

Les résultats indiquent que la gestion du domaine (administré ou privé) a une influence sur les salaires.

Employés célibataires (20-30 age) (masculins seulement)	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
dans des exploitations privées et gérées	93	3 628	646	3 300 - 4 000
dans des exploitations privées seulement	87	3 520	634	3 300 - 3 968

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

3.4 Employés suisses mariés

Presque tous les **employés suisses mariés avec formation agricole** disposent d'un logement. En partie, ils reçoivent aussi la nourriture ou alors les produits qui leur sont nécessaires pour leurs propres besoins (lait, fruits, etc.).

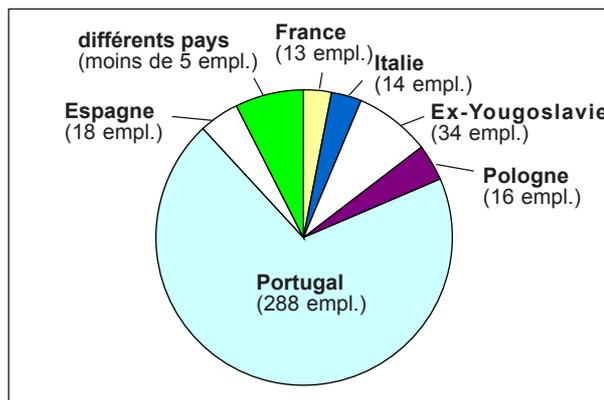
Les résultats montrent que différents facteurs influencent les salaires de ce groupe comme, par exemple, la formation, les capacités, le nombre d'années de service et l'âge. Ceux-ci exercent une influence différenciée sur les salaires. Comme vous pouvez le remarquer dans le tableau ci-après, il ne nous a été possible de procéder qu'à un dépouillement en gros des classes d'âge. Le faible nombre de données ne permet pas une approche plus affinée.

Employés mariés (seul masculins)	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
jusqu'à 35 ans dans des exploitations privées et gérées	43	4 356	835	4 025 - 4 665
exploitations privées seulement	24	4 206	933	4 000 - 4 528
36 à 50 ans dans des exploitations privées et gérées	60	4 991	1 178	4 500 - 6 145
exploitations privées seulement	25	4 500	811	4 100 - 4 750
51 à 65 ans dans des exploitations privées et gérées	38	4 562	1 297	4 404 - 5 549
exploitations privées seulement	14	4 384	1 706	2 745 - 5 331

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

3.5 Main-d'oeuvre étrangère

Le diagramme ci-contre indique d'où proviennent les employés agricoles étrangers dont il a été tenu compte dans le sondage. La nationalité ne sert pas de critère pour le montant des salaires versés. Cette pratique n'a pour but que de montrer la provenance de ce groupe.



Nous avons réparti la main-d'oeuvre étrangère en deux catégories: saisonniers et employés de courte durée et les employés annuels. Une répartition selon le sexe ne s'est pas avérée nécessaire en raison des salaires plus ou moins identiques et nous avons réuni les hommes et les femmes en un seul groupe. Certaines classes d'âge ne sont pas spécialement analysées.

3.5.1 Saisonniers et employés de courte durée

Le salaire brut des saisonniers et des employés de courte durée augmente en raison du nombre de saisons passées dans la même exploitation, c'est-à-dire avec l'expérience. La plupart bénéficient de la nourriture et du logis et la valeur du salaire en nature complet est déduit du salaire brut.

Saisonnier nombre d'années dans l'exploitation	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
depuis 1 année	98	2 700	458	2 520 - 2 916
depuis 2 ou 3 ans	67	2 800	360	2 676 - 2 992
plus de 3 ans	44	3 160	427	2 873 - 3 363

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

3.5.2 Annuels

Les annuels sont en moyenne mieux payés que tous les autres groupes d'étrangers. La dispersion des salaires est plus importante dans ce groupe. Les salaires dépendent de facteurs identiques à ceux des employés suisses.

Lors de cette enquête, il nous a été possible de procéder à une subdivision supplémentaire selon certaines branches de production, en fonction du nombre de sondages.

Annuels Branche de Production	Nombre de données	Valeur centrale Fr./mois	Ecart-type	50% des données se situent entre Fr. ¹
Tous les secteurs	202	3 500	768	3 000 - 3 981
Culture des champs	17	3 300	692	2 800 - 3 850
Horticulture	56	3 300	871	2 915 - 3 963
Bétail d'engrais	9	3 400	583	2 750 - 3 660
Production laitière	45	3 290	714	2 800 - 3 800
Culture fruitière et viticulture	67	3 730	555	3 450 - 4 113

¹ 25 % des données sont supérieures à la limite supérieure ou inférieures à la limite inférieure.

4. Explications

Les notions du salaire brut utilisées peuvent être expliquées au moyen du schéma ci-après:



ou (selon l'AVS)



Le taux AVS pour le logis et la nourriture (= salaire en nature) est de Fr. 810.00 par mois et le salaire en espèces est formé du salaire net plus les contributions. Le salaire brut soumis à l'AVS est déterminé comme pour l'employé A dans l'exemple ci-après.

Exemple numérique (données en Fr.)

	Employé A Taux AVS	Employé B avec logis	Employé C logé et nourri	Employé D sans nourriture et logis
Salaire net	2 790	2 900	2 420	3 600
+ contributions	400	400	400	400
+ valeur nourriture	540		480	sans
+ valeur logement	270	700	700	sans
= Salaire brut	4 000	4 000	4 000	4 000

L'exemple ci-dessus montre que le salaire brut est mieux adapté pour les comparaisons de salaire, étant donné que tous les éléments du salaire sont compris. La valeur différente des prestations en nature fournies (salaire en nature) influence le montant du salaire net. Par exemple, l'employé D reçoit en fin de compte Fr. 1 180.00 de plus en espèces que son collègue C. Si l'employeur ne peut pas offrir de logement, le salaire net est plus élevé en conséquence. Les employés célibataires ont de plus en règle générale droit à la nourriture et à d'autres prestations habituelles (entretien du linge, écoute de la radio, lecture des journaux, etc.).

La Centrale de vulgarisation agricole de Lindau (LBL) et la station fédérale de recherches de Tänikon (FAT) calculent les valeurs indicatives des prestations fournies par le ménage paysan. En 1999, les valeurs indicatives pour la pension et le logis, y compris l'indemnité de travail (échelon inférieur) ont été fixées comme il suit:

Fr./mois et personne

Logis	368
Pension, tous les repas	760
Entretien du linge, vêtements	92
Total	1 220

5. Commentaire

A l'encontre des enquêtes réalisées jusqu'en 1994, où l'on demandait le salaire brut, cette année nous avons demandé de connaître le salaire net. Il est sans autre possible d'estimer à peu près l'évolution avec l'aide des taux usuels valables pour les assurances sociales, la nourriture et le logis. Malgré cette restriction due à la méthode, il est possible de dire que les salaires n'ont guère évolué par rapport à ceux de la dernière enquête de 1994. Les valeurs centrales sont pratiquement les mêmes, seule la marge s'est élargie.

Ce n'est pas la seule constatation. Elle se manifeste aussi en ce qui concerne le revenu agricole des familles paysannes et d'une manière générale dans la vie économique actuelle. La compétitivité croissante entre les exploitations nécessite des prestations de pointe qui doivent être rémunérées en conséquence, alors que d'autres luttent pour la survie.